

**AFFAIRE N° 48. - Ratification des contrats passés avec des entrepreneurs
pour l'entretien des locaux de l'école par la Municipalité pendant le 1er trimestre et
le 2nd trimestre de l'année 1947 - 1948 - Bureau de surveillance et d'entretien de
l'école.**

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Messieurs, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir ratifier les sept
contrats que j'ai dû passer avec les entreprises nommées ci-dessous, qui doivent
effectuer le ramassage scolaire de Saint-Denis et de ses courts :

- **BOUYERIANE** Hella 83 élèves à transporter
- **BOUYERIANE** CARPTE Hellen 18 élèves à transporter
- **CARPTE** Joseph 100 élèves à transporter
- **CHIRAZIA** Francis 125 élèves à transporter
- **DIARD** ANTOINE 15 élèves à transporter
- **SANTON** Raphaël 171 élèves à transporter
- **KARNEY** Joseph Emmanuel 96 élèves à transporter

La dépense correspondante sera imputée sur les disponibilités de
l'article 6435 - Chapitre 944 du budget communal 1947.

A noter que la dépense sera supportée pour 65 % par le Ministère de
l'Éducation Nationale à qui nous devons adresser une demande de subvention, la
différence soit 35 % sera prise en charge par la Commune.

Messieurs et Messieurs, je mets la question aux voix.

M. PARIS. - Combien cela nous coûte-t-il par an ? Si je vous pose la question,
c'est uniquement pour savoir si la Municipalité n'aurait pas intérêt à posséder
des voitures pour le transport des enfants. J'ai vu que cela ne faisait
rien.

LE MAIRE. - Il nous faudrait acheter un certain nombre de cars ce qui entraînerait
une très forte dépense pour la Commune tant pour l'achat des véhicules que pour la
dépense du personnel.

M. PARIS. - Je ne suis pas contre, c'est seulement une question que je posais.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.